

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en place d'une centrale hydroélectrique sur le seuil de l'ancienne marbrerie Rocamat sur la commune de Chassal-Molinges

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Centrale de Molinges

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. VANDERKAM

RCS / SIRET

8 1 5 3 4 3 7 9 3 0 0 0 2 3

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation de cours d'eau 21 d). Barrages obstacle continuité	Dérivation du cours d'eau sur 110 ml (Tronçon Court-Circuité) > 100ml H chute brute : 2,86 m > 0.5m
29. Installation de production hydroélectrique	Installation d'une puissance maximale brute totale inférieure à 4.5 MW PMB 658 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL Centrale de Molinges est propriétaire d'une installation aujourd'hui à l'arrêt (marbrerie) qui utilisait la force motrice de l'eau. Le site industriel a été démantelé. Le seuil et les canaux sont toujours en place.

Le projet comprend : 1. La mise en place d'une installation de production hydroélectrique ;

2. L'aménagement de dispositifs assurant la continuité écologique (montaison et dévalaison).

Dans le cadre de l'étude de faisabilité ADEME deux scénarios d'équipement ont été étudiés (étude jointe).

Scénario retenu : Implantation de turbine(s) ichtyocompatible(s). Débit maximum turbiné 23.7 m³/s.

Le seuil est préexistant, ses caractéristiques ne sont pas modifiées. L'installation conduit à la mise en place d'un nouveau TCC de 110 ml et nécessite la création de canaux d'amenée et de fuite en rive gauche.

Dévalaison : Turbine(s) ichtyocompatible(s) retenue(s). L'exemple d'une VLH est étudié dans le dossier de faisabilité.

Montaison : Aménagement d'une passe à poissons de type pré-barrages.

Respect du débit réservé : Le débit réservé (2.7 m³/s) ne sera pas turbiné (répartie entre pap et seuil).

Gestion sédiments : Installations permettant des chasses de dégravage (vanne de garde, de dégravage, pente de fond du canal).

4.2 Objectifs du projet

Exploitation du potentiel hydroélectrique du site et production d'énergie électrique renouvelable.
Implantation de turbine(s) ichtyocompatible(s) (VLH, VIS...), débit dérivé proche du module.

La Bienne sur le tronçon concerné par le projet est classé en liste 2 au titre de l'art. L214-17 du CE.

Amélioration de la continuité piscicole de la Bienne au niveau du seuil de Molinges :

- création d'une passe à poissons (pré-barrages),
- dévalaison assurée par turbine(s) ichtyocompatible(s) (exemple VLH).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La méthode de mise en œuvre envisagée est décrite dans le dossier de faisabilité (cf. Annexe), elle sera détaillée dans le cadre de l'élaboration du projet et du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Les travaux seront réalisés en zone isolée de la rivière afin de limiter le risque de pollution ponctuelle et le départ de MES (batardage, dimensionnement d'un bassin de dessablage - décantation).

La réfection du seuil se fera par morceau avec batardage provisoire en sacs de sable sur une longueur de 5 à 10m linéaire à l'étiage. L'accès se fera alternativement par la rive gauche puis la rive droite.

Les travaux de la centrale se feront en rive gauche (accès par la RD jouxtant la parcelle).

Le volume du génie civil sera important compte tenu de la nécessaire création des canaux d'amenée et de fuite.

Une étude géotechnique AVP a été réalisée, elle sera complétée par une étude phase PRO afin de préciser notamment les types de fondation, de batardeau.

Phasage prévisionnel (cf. Étude de faisabilité annexée) :

1. Préparation du chantier
2. Travaux de la passe à poissons (pêche électrique de sauvegarde, mise à sec par batardages)
3. Réfection de l'arase du seuil (batardage fusible)
4. Réalisation du GC de la centrale
5. Réalisation des canaux (décaissement important, batardage amont et aval, pompage de fond de fouille)
6. Pose de la vantellerie et de la turbine
7. Réseaux
8. Replis

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien des installations (hydroélectriques et dispositif de franchissement piscicole) sera réalisé par le personnel de la SARL Centrale de Molinges.

Les conditions d'exploitation de la centrale seront :

Caractéristiques des aménagements projetés :

- Turbine ichtyocompatible (exemple VLH 4500)
- Débit d'équipement : 23.7 m³/s (pour un module de 26.6 m³/s)
- Puissance Maximale Brute PMB : 681 kW
- Production annuelle moyenne : 1 680 000 kWh d'énergie renouvelable (soit 822 équivalents habitant)

La centrale captera l'eau immédiatement en amont du seuil via 3 vannes, un canal d'amenée de 70 ml.

Le projet crée un Tronçon court-circuité de 110 ml.

Le débit réservé de 2,7 m³/s ne sera pas turbiné, (passe à poissons + déversement sur le seuil). Son respect sera assuré par la gestion automatique du turbinage, son contrôle par l'intermédiaire d'une échelle limnimétrique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale au titre du code de l'environnement (valant autorisation code de l'énergie).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du terrassement (canal d'aménée, turbine, canal de fuite)	1900 m ²
PMB	681 kW
Débit d'équipement	23.7 m ³ /s
Tronçon court-circuité	110 m
Energie renouvelable annuelle produite	1 680 000 kWh
Dévalaison piscicole	Turbine(s) ichtyocompatible(s)
Passé à poissons	pré barrages (5 bassins)
Débit réservé	2.7m ³ /s

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Chassal-Molinges.

Rive gauche section B, lieu-dit « A
Quettand » (ex Molinges)

Rive droite (accès)
section B, lieu-dit "Sur Bienent"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 77' 76" 63 Lat. 46° 35' 54" 37

Point d'arrivée :

Long. 05° 77' 59" 65 Lat. 44° 35' 58" 44

Communes traversées :

Point départ : prise d'eau

Point d'arrivée : confluence canal de fuite - rivière

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le seuil existe depuis 1860 (antérieur à 1992).

Les canaux existants sont antérieurs à 1992.

La marbrerie qui utilisait la force motrice de l'eau a fermé en 1984.

Il existe un règlement d'eau de 1907.

Le projet prévoit l'installation d'une PMB de 681 kW (ce qui est supérieur
à 150 kW autorisés avant 1919).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lit de la Bienne au droit du projet : ZNIEFF de type 2 : Basse vallée de la Bienne de Vaux-lès-Saint-Claude à Chancia
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Molinges est soumise à la loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du Haut Jura
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une expertise zone humide a été réalisée par le BE Guinchard (cf. Annexe). Le secteur de berge en aval du projet au niveau du raccordement du canal de fuite rive gauche est identifié comme zone humide : "Le boisement développé au niveau des zones de sédimentation correspond à une saulaie blanche". Une compensation sera mise en œuvre. (cf. Etude de faisabilité en Annexe).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Bienne et du Tacon, approuvé par arrêté préfectoral n°2307 du 30 novembre 1998. La parcelle rive gauche, où seront réalisés les travaux, classée en « aléa fort » ne fait pas l'objet d'un zonage réglementaire. Le projet a été dimensionné pour ne pas avoir d'impact négatif sur les inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Basol : il n'est pas recensé de site pollué ou potentiellement pollué. Basias (anciens sites industriels) : Le site est répertorié : FRC3904694 - Usine de taille de pierre de construction, puis scierie, parqueterie, marbrerie. Une analyses des remblais a été réalisée. Ils ne sont pas inertes et seront gérés et traités en filière spécialisée (cf. faisabilité en annexe).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité (130m) du site NATURA « Vallée et cotes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » : SIC Directive Habitats – FR4301331 ; ZPS Directive Oiseaux - FR4312012. La Bienne est concernée par le zonage Natura 2000, le linéaire est cependant hors du zonage dans la traversées de Chassal-Molinges.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais importants pour l'aménagement des canaux d'amenée et de fuite. Etude géotechnique AVP : anciens remblais constituant l'horizon superficiel non inertes. Ils seront évacués du site et traités en filières adaptées (analyses de sol complémentaires en phase ultérieure pour orientation vers les filières autorisées). L'étude géotechnique PRO précisera les volume de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des enrochements seront utilisés (pré-barrages).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone impactée par le projet contient un habitat humide d'intérêt communautaire prioritaire ayant présidé à la définition de la zone Natura 2000 « Vallée et cotes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » : Forêts alluviales résiduelles (91E0*). Cela correspond à la saulaie blanche située dans la partie aval du projet au niveau du canal de fuite. Une compensation sera mise en œuvre. (cf. Etude de faisabilité) Deux espèces d'intérêt communautaire ayant présidé à la définition de cette zone Natura sont localisées à l'intérieur ou à proximité de la zone impactée par le projet : harle bièvre, martin pêcheur d'Europe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (pour la perte de zone humide) ont été définies par l'expertise faune, flore, zone humide. (cf. Etude de faisabilité). Les mesures mises en œuvre seront décrites précisément dans l'autorisation environnementale. Phase exploitation : amélioration de la continuité piscicole.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise sur le secteur de boisements pour la réalisation des canaux d'amenée et de fuite et l'implantation de la VLH. Habitats forestiers concernés (enfrichement du site industriel) : - bosquet artificiel dominé par le robinier faux-acacia ; - saulaie blanche développée sur les sédiments qui se sont déposés tout au sud des anciennes installations ; - zones de sédimentation récentes abritent quelques très petites surfaces de saulaie arbustive.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ICPE présentes sur la commune ne génèrent pas de servitude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enjeu inondation : Les enjeux forts sont préexistants et situés en amont (secteur urbanisé de Chassal et maison jouxtant le Longviry). Le projet n'aura pas d'impact négatif sur le risque d'inondation par rapport à la situation actuelle : - Dimensionnement des ouvrages en conséquence - Définition de consignes d'exploitation en crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances en phase travaux (intervention d'engins de TP). Phase exploitation : A l'échelle du site, la modification du bruit sera associée au fonctionnement de turbine(s) ichtyocompatible(s). La technologie VLH, étudiée en exemple permet que l'ensemble turbine génératrice soit immergé ce qui réduit voir annihile les émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances en phase travaux uniquement.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un zonage réglementaire de protection du paysage. Etat initial : ancien site industriel à l'état de ruine. Projet : Absence de modification du barrage, de la ligne d'eau amont, Incidence paysagère liée à : - l'implantation de l'ouvrage de montaison, la création des canaux - Installation hydroélectrique et bâtiment installations électriques (de taille modeste, pouvant être déporté dans le cas d'une VLH).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site à l'abandon, sans usage. Site hydroélectrique réglementé par l'arrêté du 17 octobre 1907 (usine de M. GAUTHIER Nicolas site « Marbrerie de Molinges »), abrogeant le précédent décret du 8 novembre 1879 réglementant l'usine dite « Marbrerie de Molinges. »

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les possibilités de déplacement des espèces sont réduites par la présence de seuils successifs, plus ou moins infranchissables, entraînant une segmentation du cours d'eau.

- Le premier infranchissable à l'aval est le barrage dit "du pont de Molinges" à 1 km. Il ne sera pas équipé d'une passe à poissons en raison de la présence d'un infranchissable naturel sur son TCC. Il sera équipé d'un dispositif de dévalaison. L'ouvrage est exploité pour l'hydroélectricité.

- Le tronçon en amont du barrage de la marbrerie de Molinges semble en l'état pouvoir être remonté dans certaines conditions hydrologiques plus ou moins restrictives en fonction des seuils jusqu'à l'aval d'Etables (il n'est pas sûr que ce soit le cas pour l'étiage et les moyennes eaux). Ce grand barrage est lui infranchissable.

Le premier ouvrage en amont exploité pour l'hydroélectricité est le « barrage de Marnat » à Chassal situé à 0.8 km, le seuil est équipé d'une passe à bassins successifs.

Le projet permettra la restauration de la franchissabilité au niveau du seuil de la marbrerie.

Cependant, même aménagé un seuil constitue un obstacle au franchissement, rendant plus difficile la progression vers les lieux de croissance ou de reproduction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les enjeux identifiés au stade faisabilité sont pris en compte avec notamment :

- Rétablir le franchissement piscicole : Dimensionnement hydraulique du dispositif de montaison, choix de turbine(s) ichtycompatible(s) assurant la dévalaison.
- Mesures d'évitement : Vis à vis de la nidification des oiseaux : Travaux de débroussaillage, coupe d'arbres, destruction des murs des anciennes installations : du 15 juillet à fin février (en dehors de la période de reproduction des oiseaux) ; Pose de nichoirs à harle bièvre à la fin du chantier, Précautions vis à vis de la propagation d'espèces invasives.
- Mesure de compensation : recréation de zone humide (secteur de saulaie blanche impacté).
- Niveau sonore : un état initial sera réalisé dans le cadre du dossier d'autorisation, la technologie VLH prise en exemple dans l'étude FAI permet que l'ensemble turbine génératrice soit immergé ce qui réduit voir annihile les émissions sonores.
- Insertion paysagère : impact limité réhabilitation d'un ancien site industriel aujourd'hui en friche, déversement du Qréservé sur le seuil.
- Mesures à mettre en œuvre en phase travaux pour réduire les impacts : intervention à sec, batardage amont et aval, pompage de fond de fouille, dimensionnement bassin de dessablage / filtration, protocole de suivi lors des travaux, pêche de sauvetage... Elles seront détaillées dans l'autorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nous semble pas nécessiter d'étude d'impact, les enjeux essentiellement liés à l'eau et au milieu naturel seront pris en compte dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale à laquelle celui-ci est soumis.

L'étude faisabilité ADEME (jointe en annexe) présente l'état initial du site (avec réalisation d'investigations spécifiques), les aménagements en place, les caractéristiques techniques du projet ainsi que l'identification des impacts et mesures ERC projetés.

- Avec le respect de l'ensemble des mesures proposées, l'impact global résiduel sur la faune, la flore, les habitats (dont Natura) ainsi que les zones humides sera globalement faible.
- Le choix d'une turbine ichtyocompatible permet d'assurer la dévalaison.
- Une passe à poissons sera réalisée. - Les dispositions spécifiques aux travaux en rivière seront prises.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude de faisabilité (Etat initial, Scénarii d'aménagement (scénario 1 retenu), analyses des impacts et mesures ERC, programme prévisionnel des travaux) - Elle contient les annexes 2, 3, 4, 5 obligatoires
Diagnostic écologique habitats, faune, flore et zone humide - Cabinet Guinchard
Expertise hydromorphologique, hydrobiologique - Eaux continentales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Doh

le,

09/07/2020

Signature

